Dufresne Hébert Comeau
Avocats

Avocats-conseils
Gilles Hébert, c.r.
Jean Hétu, Ad. E

Ligne directe : (514) 392-5725
scadrin@dufresnehebert.ca

Par SDÉ et par courrier

Laval, ce 30 septembre 2014

Me Véronique Dubois
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse
800, Place Victoria 2e étage
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : ***Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2015-2016 (HQD)***
R-3905-2014
N/dossier : 4709-2

Chère consoeur,

La présente a pour but de faire suite à la décision de la Régie de l'énergie D-2014-160 rendue le 16 septembre dernier dans le cadre du dossier mentionné en rubrique.

L'APCHQ prend acte que la Régie de l'énergie a demandé au Distributeur de mettre sur pied un groupe de travail multipartite sur l'offre de référence en matière de distribution électrique lors de modification ou de prolongement de réseaux et de déposer les résultats de ces travaux lors du prochain dossier tarifaire. Elle prend également acte que la Régie n'entend pas discuter des questions entourant ce sujet dans le cadre du présent dossier.

Conséquemment, tel que demandé, l'APCHQ fait parvenir à la Régie son budget d'intervention amendé pour tenir compte du retrait du sujet de l'offre de référence de l'ordre du jour potentiel du présent dossier.

L'APCHQ profite de l'occasion pour réitérer qu'elle est prête à entreprendre dès que possible les discussions du groupe de travail multipartite ordonné par la Régie et invite le Distributeur à communiquer avec elle à cet effet à sa plus proche convenance.

Dans l'intervalle, nous vous prions d'agréer, chère consoeur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

(s) Steve Cadrin
Steve Cadrin, avocat
SC/sb
p.j.

#485581